



Fonds immobilier canadien de base RBC

Réservé à l'investisseur qualifié

Calendrier trimestriel des souscriptions et des rachats

Souscriptions (préavis d'un mois obligatoire)			
Date limite pour l'opération visant les droits de souscription	Date de l'opération visant les droits de souscription	Date du règlement en espèces des droits de souscription	Date d'évaluation de l'acquisition
31 déc. 2021	25 janv. 2022	27 janv. 2022	31 janv. 2022
31 mars 2022	25 avril 2022	27 avril 2022	29 avril 2022
30 juin 2022	25 juill. 2022	27 juill. 2022	29 juill. 2022
30 sept. 2022	25 oct. 2022	27 oct. 2022	31 oct. 2022
30 déc. 2022	25 janv. 2023	27 janv. 2023	31 janv. 2023
31 mars 2023	24 avril 2023	26 avril 2023	28 avr. 2023
30 juin 2023	25 juill. 2023	27 juill. 2023	31 juill. 2023
29 sept. 2023	25 oct. 2023	27 oct. 2023	31 oct. 2023
29 déc. 2023	25 janv. 2024	29 janv. 2024	31 janv. 2024
29 mars 2024	24 avril 2024	26 avril 2024	30 avril 2024
28 juin 2024	25 juill. 2024	29 juill. 2024	31 juill. 2024
30 sept. 2024	25 oct. 2024	29 oct. 2024	31 oct. 2024

Rachats (préavis de deux mois obligatoire)		
Date limite d'opération	Date d'évaluation du rachat	Date de règlement du rachat
30 nov. 2021	31 janv. 2022	28 févr. 2022
28 févr. 2022	29 avril 2022	31 mai 2022
31 mai 2022	29 juill. 2022	31 août 2022
31 août 2022	31 oct. 2022	30 nov. 2022
30 nov. 2022	31 janv. 2023	28 févr. 2023
28 févr. 2023	28 avr. 2023	31 mai 2023
31 mai 2023	31 juill. 2023	31 août 2023
31 août 2023	31 oct. 2023	30 nov. 2023
30 nov. 2023	31 janv. 2024	29 févr. 2024
29 févr. 2024	30 avril 2024	31 mai 2024
31 mai 2024	31 juill. 2024	30 août 2024
30 août 2024	31 oct. 2024	29 nov. 2024

Note sur les souscriptions :

Les souscriptions trimestrielles seront possibles sous réserve des disponibilités.

Les investisseurs acquièrent d'abord des parts au titre de leurs droits de souscription, lesquelles sont converties en parts réelles du fonds à la date d'évaluation trimestrielle.

Les souscriptions peuvent être passées à tout moment avant la date limite de l'opération visant des droits de souscription indiquée dans le tableau ci-dessus. Veuillez noter que la date de l'opération visant les droits de souscription a lieu environ trois semaines après la date limite et que le règlement de l'opération visant les droits de souscription (c.-à-d. le moment où l'argent quitte les comptes des investisseurs) a lieu deux jours après l'opération (T+2). Cependant, les placements des investisseurs dans le fonds seront effectifs à la date d'évaluation de fin de trimestre.

Note sur les rachats :

Le produit des rachats sera réduit si les parts du fonds sont rachetées dans les cinq premières années suivant leur souscription, tel qu'il est indiqué ci-dessous.

Tableau des réductions pour rachat

Moment de la demande de rachat	Réduction
Avant le premier anniversaire de la date d'acquisition*	5 %
Après le premier anniversaire de la date d'acquisition et avant le deuxième anniversaire de la date d'acquisition	4 %
Après le deuxième anniversaire de la date d'acquisition et avant le troisième anniversaire de la date d'acquisition	3 %
Après le troisième anniversaire de la date d'acquisition et avant le quatrième anniversaire de la date d'acquisition	2 %
Après le quatrième anniversaire de la date d'acquisition et avant le cinquième anniversaire de la date d'acquisition	1 %
Par la suite	Néant

* La date d'acquisition correspond à la date à laquelle un investisseur acquiert les parts du fonds.

Codes de fonds

Fonds	Souscriptions		Rachats	
	Série F	Série O	Série F	Série O
Fonds immobilier canadien de base RBC	RBF9013	RBF9113	RBF9013A	RBF9113A

Date de publication : novembre 2021.

Cette information ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres, ou de participation ou d'adhésion à un service. Aucun titre n'est offert, sauf conformément aux documents de placement et aux documents de souscription correspondants, qui peuvent exclusivement être fournis aux investisseurs qualifiés. Le présent document vise à fournir de l'information générale seulement. Il ne constitue pas et n'est pas censé constituer des conseils professionnels ni une description complète d'un placement dans un fonds géré par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA). S'il y a incompatibilité entre le présent document et les documents de placement correspondants, les dispositions de ces documents de placement auront préséance. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables, mais ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'en garantissent explicitement ou implicitement l'exactitude, l'intégralité ou la pertinence. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions.

Les placements effectués dans les fonds alternatifs sont spéculatifs et comportent un risque important de perte de la totalité ou d'une bonne partie du placement. Les fonds alternatifs peuvent : i) recourir au financement par emprunt ou à d'autres pratiques de placement spéculatives qui pourraient augmenter le risque de perte sur placements ; ii) être non liquides dans une très grande mesure ; iii) ne pas être tenus de fournir de l'information périodique sur les cours ou l'évaluation aux investisseurs ; iv) ne pas être assujettis aux mêmes exigences réglementaires que les fonds communs de placement offerts par voie de prospectus. Les investisseurs devraient, lorsqu'ils évaluent la pertinence de ce placement, porter une attention particulière à des facteurs personnels, notamment l'horizon temporel, les besoins de liquidité, la taille du portefeuille, le revenu, les connaissances en placement et la tolérance à la volatilité des cours. Les investisseurs devraient consulter leurs conseillers professionnels pour toute question d'ordre fiscal, comptable, juridique ou financier avant de prendre une décision de placement concernant les fonds mentionnés dans le présent document, à savoir s'ils leur conviennent ou non.

Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Veuillez lire les documents de placement du fonds avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés.

© / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. © RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2021.

